



## SESSION JAZZ 2018

### RÈGLES À OBSERVER

Cher(ère) stagiaire,

Le Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean est heureux de vous accueillir à la Session de Jazz 2018. À cet effet, nous sollicitons votre attention pour le respect de certaines règles de base :

Nous vous rappelons que le Camp Musical est responsable de tous les stagiaires d'âge mineur. En conséquence, ceux-ci doivent faire part de tous leurs déplacements aux moniteurs. De plus, ils doivent recevoir une autorisation de l'équipe de la vie-étudiante pour les sorties non-planifiées. Notez à cet effet que, pour des questions de sécurité, les sorties amicales avec les stagiaires majeurs ne sont pas autorisées.

La consommation d'alcool est **INTERDITE pour les stagiaires mineurs**, tant sur le site du Camp qu'au Séminaire. Les personnes en âge de consommer de l'alcool, et de s'en procurer, sont priées de collaborer au bon déroulement de cette consigne. De même, la consommation de drogues et substances illicites est strictement interdite pour la durée de votre séjour au Camp Musical.

Les terrains et bâtiments du Camp Musical et du Séminaire sont des sites non-fumeurs; la consommation de cigarettes et de cigarettes électroniques (vapotage) est interdite dans ces lieux.

Le voisinage dans les chambres, pour les pensionnaires, est permis dans la mesure où ces visites demeurent convenables. Prière de laisser les comportements amoureux s'épanouir **après** la Session de Jazz.

Les stagiaires d'âge majeur peuvent avoir une puce, en prêt, sur dépôt de 20.00\$, de la part du Séminaire afin d'avoir accès en tout temps aux installations. Il est de leur responsabilité de veiller à la bonne utilisation de celle-ci. Les puces sont toutefois disponibles en nombre limité; tous n'y auront pas nécessairement accès.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration, nous vous souhaitons une excellente semaine parmi nous.

L'équipe du Camp

